

## PROCÈS-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2025

**L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, LE 22 MAI 2025,**

Le Conseil Municipal de la commune de TEMPLEMARS était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 14 mai 2025.

Étaient présents : M. Pierre-Henri Desmettre, Maire, Mme Crépin, M. Duhaut, Mme Lion-Duvivier, M. Muguet, Mme Duhaut, adjoints, M. Denys, M. Pouxberthe, Mme De Seixas, Mme Kerkhove, Mme Horn, Mme Leclercq, Mme Montagnon, Mme Delemer, Mme Griffard, M. Laloy, M. Wronka.

Procuration :

Mme Cailleateau a donné procuration à Mme De Seixas  
M. Bossaert a donné procuration à Mme Crépin  
Mme Godefroid a donné procuration à Mme Lion-Duvivier  
Mme Dobbelaere a donné procuration à Mme Griffard

Absents : M. Facompré, M. Deru,

Secrétaire de séance : Mme Horn

Nombre de conseillers en exercice : 23 ; Présents : 17 ; Absents : 2 ; Votants : 21

Monsieur le Maire salue l'assemblée. Il rappelle que ce Conseil municipal sera enregistré pour faciliter sa retranscription.

Il explique que le chantier de la rue Pierre Curie rencontre des retards. Des discussions sont en cours avec l'entreprise EuroVia concernant les finitions. La difficulté d'entente sur ce sujet a engendré des retards très importants. Il garde espoir pour une fin de chantier au 30 mai prochain.

Contrairement aux informations que les élus ont reçues, les travaux de la rue Étienne Dolet sont reportés au 30 juin 2025.

Il informe que par l'action du Conseil municipal, les élus avaient été convoqués l'année dernière par la Préfecture, concernant l'accident survenu au passage à niveau 138, rue Édouard Watrelot. Monsieur le Maire est à nouveau convoqué le 5 juin 2025. Il reviendra vers les élus en fonction des résultats. Il demande de ne pas être trop optimiste. Il existe actuellement 1 385 passages à niveau et la Ville souhaite y installer des doubles barrières pour permettre la protection des élèves qui se rendent à Voltaire. Il a pris contact avec les autorités et l'école Voltaire pour connaître le décompte exact des élèves et les horaires. Ceci permettra vis-à-vis du Préfet et de la SNCF de fournir un maximum d'argumentations.

Concernant l'éclairage public, les travaux avancent. Si dans les quartiers ceci ne s'est pas trop vu, aujourd'hui le fait que la place de Delecroix soit passée en LED le résultat est visible. Les élus pourront constater que l'éclairage est satisfaisant. En revanche les réglages finaux ne sont pas terminés. À 23 h tout s'éteint. Il faudra les reprogrammer pour obtenir un éclairage à 40 % comme ceci a été promis au Templemarois.

Il y a un bailleur social important sur la Commune qui est LMH. Lors du dernier Conseil métropolitain, un vote a été opéré concernant le changement de structure de LMH. Ce bailleur rencontre des difficultés, non pas financières, mais concernant la modernisation des bâtiments et le respect du décret tertiaire sur l'ensemble de son parc locatif. Ce qui nécessite des moyens financiers importants. Le Conseil communautaire a donc souhaité modifier la structure de LMH qui va devenir une SEM (société d'économie mixte). Le partenaire choisi pour épauler LMH est la Caisse des Dépôts avec sa structure habitat, de façon à pouvoir amener les financements nécessaires afin de moderniser et mettre à niveau les bâtiments. Il rappelle que la Ville a actuellement 123 logements LMH, 70 supplémentaires sont à venir. Le projet Îlot 9 rue Willy Brant a vu son permis de construire accordé. Il y aura 14 logements dont 7 seront des béguinages modernes.

Monsieur le Maire soumet le PV du 27 mars 2025 au vote. Il est approuvé.

Conformément au règlement du Conseil municipal, les élus ont autorisé Monsieur le Maire à prendre un certain nombre de décisions, et Monsieur le Maire en retour s'est engagé à informer les élus des décisions prises.

Elles concernent essentiellement le salon du Polar. La Ville travaille avec des sponsors pour cet événement. Monsieur le Maire a donc décidé d'accepter les dons des entreprises et artisans de la Commune pour l'organisation de ce salon. En l'occurrence les établissements VERBRUGGE pour 1 000 euros, la société 3 D Affichage pour 700 euros.

## **AVIS SUR LE PROJET DE MODIFICATION DU PLUi (PLU3) DE LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée qu'au terme d'une procédure de révision générale des Plans Locaux d'Urbanisme engagée en décembre 2020, le Conseil métropolitain a approuvé son nouveau Plan Local d'Urbanisme, dit PLU3, le 28 juin 2024. Cette révision a permis de porter le PLU à l'échelle du nouveau périmètre à 95 communes de la MEL.

Au cours de la procédure, les conseils municipaux, les partenaires publics associés, et les métropolitains ont pu émettre des avis et contributions sur le projet de nouveau PLU. L'enquête publique a abouti à la production d'un rapport et de conclusions remis le 02 janvier 2024 par la Commission d'Enquête, cette dernière émettant un avis favorable au projet, assorti de réserves et de recommandations.

Si la majeure partie des propositions retenues ont pu être traduites au PLU3 approuvé, d'autres impliquent la mise en œuvre d'une procédure de modification du document, permettant ainsi d'opérer les ajustements nécessaires.

Par ailleurs, compte tenu de la longueur de la procédure, certains projets aujourd'hui définis n'ont pu être traduits à temps dans ces nouveaux documents d'urbanisme.

Il apparaît également opportun de poursuivre la déclinaison des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables au travers la mobilisation des outils réglementaires du PLU sur le territoire (zonage, outils de protection, emplacement réservé, etc.).

Cette approche prospective doit notamment pouvoir contribuer à la préservation des qualités environnementales et paysagères de notre territoire, à optimiser l'utilisation des fonciers en renouvellement urbain et alors poursuivre la trajectoire de sobriété foncière du territoire.

Par délibération du 28 février 2025, le Conseil de la Métropole Européenne de Lille a tiré le bilan de la concertation menée sur les propositions de modification Plan Local d'Urbanisme (PLU3) et décide d'engager une enquête publique pourtant sur l'ensemble des modifications retenues.

Le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU3) de la MEL est consultable au siège de la MEL ainsi que par voie dématérialisée à l'adresse suivante : [https://diffuweb.lillemetropole.fr/PLU3/PLU3.1/projet\\_modification\\_PLU3.html](https://diffuweb.lillemetropole.fr/PLU3/PLU3.1/projet_modification_PLU3.html)

### **I. La consultation des communes intéressées dans le cadre de la procédure de modification :**

En application de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, le projet de modification doit désormais être notifié aux communes intéressées de la MEL.

À l'issue de la consultation des communes et des autres personnes publiques associées, le projet de modification sera soumis à une enquête publique prévue au cours des mois de juin et juillet 2025.

## **II. Avis du Conseil Municipal :**

Au regard du projet de modification présenté et des discussions en séance :

- Le Conseil Municipal considère qu'il est nécessaire dans le cadre d'un futur projet d'intérêt collectif, de modifier la classification du zonage de la parcelle AH 107 située au 3, rue du Chevalier de la Barre en zone UEP qui sera destinée à accueillir, des équipements publics ou d'intérêt collectif.
- Cet avis sera porté à la connaissance du public dans le cadre de l'enquête publique et étudié par le Conseil métropolitain à l'issue de la procédure de modification.

Monsieur le Maire explique que les principales modifications portent sur :

- La notification concernant le PAPAG au niveau du chemin de l'Amiteuse. Il a été décidé de réfléchir au devenir de cet espace. De ne pas laisser aux promoteurs la possibilité de travailler par morcellement permettant ainsi de coordonner l'urbanisation de ce quartier.
- La création d'une ERL (espace réservé logement) rue du Général de Gaule, là où se trouve actuellement une zone activité tertiaire et de services. Cet espace compte tenu de sa proximité avec la gare pourrait être intéressant pour un futur projet.
- La ferme André Vérargues sur Jean Jaurès désignée comme espace réservé logement.
- Rue Jean Jaurès avec l'angle de la rue Maria Mullier, il a été identifié un espace hangar et de garage réservé également pour le logement dans le futur.
- Après la prise en compte de la maison médicale avec les éléments qui seront vus dans les prochaines Commissions. Il paraît important d'intégrer dans la réflexion la ferme Leclerc. Afin d'optimiser cette ferme pour la Commune, il est nécessaire de la modifier en la classifiant en espace réservé public.
- En termes de stationnement, la Commune a été reclassée en S2, précédemment elle était en S3. Cette modification est significative, car la structure de la Commune et la densification demandée est freinée par ce classement. Pour que le Centre-Ville soit en cohérence avec ces classements et les modifications effectuées, il était nécessaire de revoir la densification.

Monsieur le Maire ne va pas revenir sur les nombreuses réunions qui ont eu lieu depuis deux ans sur ce PLU3. Il rappelle que l'élément majeur de ce PLU3 a été la création de zones gardienne de lots avec tous les avantages et tous les inconvénients qui seront à gérer. Tout au long de cette fin de mandat, il sera nécessaire de le prendre en compte. Dans un prochain Conseil municipal, les élus y reviendront à travers la PENAP qui est un autre débat.

Madame Delemer demande s'il peut expliquer les raisons du changement de la ferme Leclerc. Elle signale que cette ferme était déjà classée d'une certaine manière.

Monsieur le Maire répond qu'elle était classée, mais pas suffisamment favorablement. Les élus ont pu voir que le terrain Hilde avait été mis en UEP qui est plus favorable en terme de construction. Si la Ville souhaite avoir la possibilité d'aller plus loin dans les discussions avec le cabinet médical ou la maison médicale, il faut que la Ville puisse avoir une porte de sortie sans que ceci n'engage en rien. La Ville souhaite donc apporter cette modification afin de lui donner une plus grande liberté. Monsieur le Maire n'a pas l'assurance à cette heure que ceci soit accepté par la MEL, mais c'est une précaution prise pour donner un avantage à la Ville lors des discussions futures ou projets futurs sur ce terrain. Cela n'hypothèque en aucun cas le fait de vendre ou non le terrain Hilde. En revanche, les héritiers de cette ferme ont entendu parler des projets de la Ville et lorsqu'une proposition ferme sera faite, ce sujet sera évoqué lors d'une Commission d'urbanisme. Il s'agit pour la Ville de se protéger et permettre de réfléchir. Tout comme ceci se fait régulièrement au niveau des ERL et des PAPAG.

Madame Delemer demande concernant la voie taxi et de contournement de l'aéroport si le Monsieur le Maire a consulté les Communes environnantes qui sont également concernées pour connaître leurs décisions sur la révision de leur PLU.

Monsieur le Maire rappelle que le contournement était déjà présent dans le PLU2. En réalité il s'agit d'un chemin de ronde. La petite parcelle qui est en modification permet le décollage des petits avions. Il n'y a pas de prises de décision vis-à-vis des autres Maires sur cet aspect-là du PLU3. S'il y avait eu une extension ou un agrandissement de l'aéroport avec la prise de terres agricoles alors les autres Communes auraient pu être concernées. Il n'est pas prévu depuis de nombreuses années d'agrandir l'aéroport. Des modifications auront lieu à l'intérieur d'un territoire dont ils sont concessionnaires, mais pas de nouveaux terrains. Le chemin de ronde est nécessaire en termes de sécurité. Il devait être mis en œuvre. Il est donc officialisé dans le PLU3.

Madame Delemer est d'accord pour le chemin de ronde. Cependant concernant le Taxi Way, elle se demande s'il n'aurait pas été nécessaire de le mentionner dans le PLU3, car ceci aurait pu moins impacter les Communes pour le décollage des avions.

Monsieur le Maire reste tout à fait favorable pour ce Taxi Way pour les raisons qu'il a déjà évoquées. Le fait d'allonger le Taxi Way permet aux avions d'aller plus loin sur la piste et ainsi l'avion est plus haut lors de son survol de la Ville. Les avions vont systématiquement décoller face au vent, à l'ouest. La Ville souhaite donc un équilibrage sur les décollages courts. Pour les décollages longs qui perturbent les nuits et les journées, il est souhaité que la trajectoire soit modifiée, qu'il n'y ait plus 15 ° et que les avions soient le plus haut possible lors du survol de la Ville. Ce Taxi Way est tout à fait réalisable sans modification du PLU3.

Madame Delemer demande si dans les modifications du PLU3, les autres Communes pourraient voter elles aussi des modifications qui pourraient impacter la Ville.

Monsieur le Maire répond qu'il n'y en a pas à sa connaissance. Les modifications sont centralisées par la MEL qui n'en a pas fait part. La Ville aurait pu être impactée par le PAPAG avec Wattignies s'il avait été fait avant la Ville de Templemars et la Ville n'aurait pas été dans cette structure aussi étriquée. C'est la dernière discussion qu'il a pu avoir avec Monsieur Alain Pluss qui était venu lui demander les possibilités existantes, car il était très inquiet au sujet des embouteillages au niveau du chemin de l'Amiteuse. La Ville va reprendre parole avec son successeur Monsieur Frédérique Faucomprez

Madame Griffard ne se souvient plus ce qu'il lui avait été répondu concernant la zone F16.

Monsieur le Maire rappelle que cette zone a été inscrite au PLU3. La Ville a espoir de déboucher l'Amiteuse et faire une liaison au niveau de la coulée douce avec le centre de Wattignies, de passer par le chemin de l'Amiteuse et la gare pour partir vers Avelin et Lesquin.

Au moment de la révision du PLU3, la Ville était en discussion avec la SNCF concernant les 6 000 m<sup>2</sup> qui jouxtent la PAPAG. La Ville a reçu un refus de vente des 6 000 m<sup>2</sup>, car ils sont réservés pour le SERM, le service du TER métropolitain, c'est-à-dire la densification du nombre de trains. La SNCF a autorisé la Ville à créer ce passage via une Convention qui sera proposée prochainement dans ce Conseil municipal. La MEL va s'engager à créer une rampe d'accès au bout du chemin de l'Amiteuse qui permettra cette liaison. En revanche la Ville ne sera pas propriétaire. Si un jour la SNCF vend ce terrain, c'est-à-dire dans 10 ans, alors le Conseil municipal aura effectué son travail en se positionnant et en faisant apparaître dans son PLU3 la cellule F16.

Madame Griffard a compris que dans ce PLU3 la maison de Madame Leclerc allait changer de type. Actuellement elle est en ERS (emplacement réservé superstructure). Elle demande quel sera son nouveau type.

Monsieur le Maire répond en UEP pour une recherche d'efficacité.

Madame Griffard trouve dommage que le sujet n'ait pas été abordé au préalable en Commission. De plus elle trouve regrettable que dans la délibération il soit déjà indiqué que le Conseil municipal émet un avis favorable alors que celui-ci n'a pas encore été émis.

Monsieur le Maire entend bien les propos de Madame Griffard. Effectivement la délibération demande un avis favorable, mais il rappelle que les élus sont tout à fait libres d'émettre un avis défavorable.

Madame De Seixas se souvient qu'au sujet des modifications apportées dans le PLU3, le document a été mis à jour au mois de janvier, la MEL a statué le 28 février 2025, donc les élus ont reçu tous les renseignements dans ces 364 pages. Elle a conscience que le document est lourd à lire.

Madame Griffard ne revient pas sur le fait que les élus ont bien reçu les documents. Elle trouve dommage qu'en Commission cette modification-là n'ait pas été discutée.

Madame De Seixas rappelle qu'il s'agit simplement d'un projet de délibération qui est adressé aux élus et pour faciliter les choses elles sont pré-notées, mais elles sont tout à fait modifiables à l'issue du Conseil municipal.

Monsieur le Maire est conscient qu'en termes administratif, que l'emploi du temps et l'agenda est cette année extrêmement touffu pour tous les domaines comme l'enfance, jeunesse, la santé, l'urbanisme. Il y a un emballement au niveau des travaux. En aucun cas, il n'y a volonté d'obstruction de la part de l'équipe municipale, ou bien une volonté de cacher des choses. Au contraire, il se félicite de la qualité du travail qu'ils peuvent avoir ensemble. Il sait que tout est perfectible. Il croit pouvoir dire que l'équipe municipale essaye au maximum de tenir informés les élus, mais ceci n'est pas toujours possible. La modification qu'il demande aux élus d'accepter, a demandé une réponse claire au préalable de la part du notaire pour pouvoir aller plus loin et la proposer aux élus du Conseil municipal. Il n'y aurait pas eu de sens de faire perdre du temps aux élus en les faisant travailler sur le sujet lors d'une Commission s'il n'y avait pas eu un certain nombre de certitudes. Il donne sa parole que lors de la Commission d'urbanisme ils pourront revenir de manière concrète sur la ferme Leclerc.

En aucun cas, le vote favorable qu'il sollicite auprès des élus ne doit être entaché par cette volonté de prévoir l'avenir pour un problème de timing et de formalisme. Il demande aux élus de regarder l'intérêt des Templemarois.

Monsieur le Maire demande aux élus de se prononcer sur un avis favorable à cette délibération. Le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Madame Delemer pense qu'il aurait été souhaitable en Commission de demander à Madame Peyronie qui est expert sur le sujet dans la Commune d'en faire une présentation succincte au vu de la lourdeur du document.

Monsieur le Maire rappelle que les élus ont été destinataires du tableau qu'il utilise avec Madame Peyronie. Il le conseille à tous les membres de cette assemblée. La Commune possède 4 zones en retirant les zones agricoles non constructibles. Les élus peuvent extraire sur ces 4 zones des éléments concernant des hauteurs, des reculs par rapport à la construction, des zonages, un ensemble d'éléments. Ce document a été envoyé, mais il se fera un plaisir de la renvoyer aux élus.

Madame Delemer l'interrompt, car elle parlait du document du PLU qui est très conséquent. Madame Peyronie en tant qu'experte a plus de neutralité dans l'analyse du document.

Monsieur le Maire se demande ce qu'il doit comprendre par cette réflexion. Il ne serait pas neutre.

Madame Delemer répond que Monsieur le Maire est un élu alors que Madame Peyronie est une technicienne.

Ceci étant exposé, le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité sur le projet de modification Plan Local d'Urbanisme (PLU3) de la Métropole Européenne de Lille.

Monsieur le Maire propose avant de passer au point suivant, à l'initiative de la Première Adjointe Madame Crepin, d'attirer l'attention des élus sur un point important. Une enquête publique est ouverte au public uniquement par voie numérique du 18 juin au 18 juillet 2025. C'est à ce moment précis que peuvent se faire les différentes modifications et émettre des remarques, l'équipe municipale s'est engagée lors de la réunion publique sur le chemin de l'Amiteuse à aider les personnes qui en auraient besoin.

### **ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET BAS CARBONE POUR LA RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que par délibération en date du 1<sup>er</sup> octobre 2024, les membres du conseil municipal ont émis un avis favorable pour solliciter un fonds de concours transition énergétique et bas carbone auprès de la Métropole Européenne de Lille pour la rénovation de l'éclairage public situé Rue du Général de Gaulle (début et fin de la rue), Rouges Boutons, Place Delecroix (y compris parking face salle Desbonnet) et le long de l'église jusqu'à la rue Watrelot.

Le Bureau métropolitain de la MEL n° 25-B-0072 du 28 mars 2025 a décidé de l'octroi d'une aide financière d'un montant maximum de 12 841,96 € ;

Afin de pouvoir bénéficier de cette aide, Monsieur le Maire propose d'accepter le fonds de concours accordé par la MEL et demande de l'autoriser à signer la convention à intervenir.

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité.

## **REQUÊTE INTRODUCTIVE D'INSTANCE DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LILLE POUR LES PROBLÈMES D'ÉTANCHÉITÉ DE LA SALLE BLEZEL**

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée que des fuites importantes ont été constatées depuis de nombreuses années et malgré les nombreuses sollicitations de la commune avec l'assistance de notre avocat, aucune suite n'a été donnée de l'entreprise qui a réalisé les travaux de mise en place de la toiture. Les travaux de remise en état de la toiture sont estimés à 264 000,00 €uros TTC et 33 680,00 €uros de frais d'architecte.

Monsieur le Maire demande donc aux membres de l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à déposer une requête introductive d'instance auprès du tribunal administratif de Lille.

Monsieur le Maire demande s'il y a des demandes d'interventions.

Madame Delemer demande si les élus pourraient avoir la requête avec les chiffres précis.

Madame Bernard répond qu'il s'agit des montants que vient d'annoncer Monsieur le Maire et qui seront complétés dans ce document. Elle confirme que celui-ci sera bien transmis aux élus avec les montants précis.

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité.

## **SUBVENTION AU PROFIT DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER**

Monsieur le Maire indique qu'en collaboration avec la ligue contre le cancer, une manifestation Relais pour la vie sera organisée le 14 et 15 juin prochain. Dans le cadre de cette manifestation et afin de contribuer financièrement à l'action de cette association, Monsieur le Maire propose le versement d'une subvention de 500,00 €uros.

Monsieur le Maire invite tous les élus à participer à ce bel événement sportif et caritatif. Plusieurs équipes se sont manifestées pour effectuer cette animation sur 24 heures qui consiste à courir dans l'espace Amadine Henry. Il explique qu'une équipe mixte s'est constituée entre les agents et les élus, donc tous les élus sont invités à venir compléter cette équipe. Bien entendu la participation de la Commune est importante au niveau des agents et bénévoles et des moyens mis à disposition, mais cette subvention permettrait de soutenir les malades atteints du cancer.

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité.

Monsieur le Maire remercie les élus pour leur vote et leur future participation à cet événement.

Monsieur Duhaut réprecise que la subvention est de 500 euros.

Mme Kerkhove remercie à son tour l'ensemble du Conseil pour l'accord sur cette subvention au profil de la lutte contre le cancer. Il a été organisé un certain nombre de réunions dont une importante avec toutes les instances parties prenantes

au sein du relais pour la vie à savoir la Ligue du cancer, les agents municipaux techniques, un policier municipal pour son expertise sur la sécurité, les services de police nationale avec un agent du commissariat de Wattignies, les pompiers, la protection civile. Pour cette 14<sup>ème</sup> édition, il a été tenu compte d'un plan de sécurité Vigipirate renforcé de janvier 2025. Afin de pouvoir composer avec le cahier des charges de l'événement tout en respectant les procédures de sécurité il a été décidé de mettre en place le parcours uniquement à l'intérieur du complexe sportif. Ceci permet d'avoir qu'un seul lieu d'entrée et de sortie et de mieux gérer les flux. Le deuxième avantage est que de tout restreindre à l'intérieur du complexe, cela ne nécessite plus l'accord du Préfet. La sécurité relève intégralement de la compétence de Monsieur le Maire. Le parcours a légèrement été modifié pour une boucle inférieure à 1 kilomètre. Le temple est ouvert à tous. Des clubs et associations sportives ont commencé à inscrire, soit près de 35 équipes. Il est possible mis à part la participation physique de participer en faisant un don auprès des équipes afin qu'il soit redistribué à la ligue. L'engagement de la Ligue cette année est de travailler sur la prise en charge de la douleur avec le Centre Oscar Lambret. Il est espéré une collecte de don à hauteur de 35 000 euros. Elle propose de transférer aux élus le dernier rapport de sécurité sur l'événement. Le Département du Nord a offert le quart podium et gère également la logistique du projet. Castorama est également un grand partenaire de l'événement, car il met à disposition son parking sécurisé de 1 500 places. Un parking sera prévu également à l'intérieur du complexe pour la mobilité douce.

Tirage au sort des personnes qui seront jurés des assises de Douai.

## QUESTIONS

Monsieur le Maire va répondre aux questions adressées par le Groupe Réussir Templemars.

La première interrogation portait sur les travaux à prévoir sur le patrimoine de la Commune et leur estimation financière. Il explique qu'il y a deux composantes. La première est la MO payée qui a permis d'établir un chiffrage. L'équipe municipale n'a pas été plus loin. Les élus savent bien que les Caisses étaient vides. Il est donc souhaitable de redonner de l'oxygène aux finances et il n'est pas question pour le moment de réfléchir à des travaux que la Commune n'aurait pas les moyens de payer. Néanmoins, il est nécessaire de mettre à jour un certain nombre de données et il sera procédé à une demande d'estimation aux services des domaines concernant la ferme Leclerc, l'ELJ et la Mairie.

Le Groupe Réussir Templemars a demandé quelles sont les surfaces de tous ces éléments. La réponse viendra en temps et en heure. Il est possible qu'avec les montages et scénarios qui seront élaborés avec le Conseil municipal, de faire à long terme des projections sur le Templemars futur. Il rappelle que l'équipe municipale fait actuellement une opération de scénarios. Une fois ces scénarios travaillés, il sera effectué un chiffrage plus précis des deux scénarios qui seront présentés en consultation à l'ensemble des Templemarois lors du prochain mandat.

La seconde question portait sur le compte-rendu de la Commission urbanisme qui depuis a été transmis aux élus.

La troisième question portait sur les besoins actualisés du futur Hôtel de Ville. L'équipe municipale questionnera de nouveau en temps et en heure les agents et les élus concernant les besoins. La commande qui avait été faite lors du précédent mandat nécessite une révision, car des notions importantes sont intervenues comme des déménagements de service et l'apparition du télétravail. La question est donc prématurée par rapport à l'avancement des finances de la Ville et des projets.

La quatrième question portait sur le budget du salon du polar. Il propose de l'envoyer aux élus à la suite du Conseil municipal. Ce budget est l'occasion de saluer les organisateurs bénévoles, les agents et les élus qui participent à son succès. C'est un salon qui permet à Templemars de rayonner, également de contribuer au bien-vivre de la Ville. Le budget a bien évolué en quelques années, il est maintenant supérieur à 12 000 euros. Ce budget est excédentaire et permettra de prévoir le futur. Ce futur, passe par le développement du jeu. De plus en plus de Templemarois viennent aux jeux de société. Le succès de la Ludothèque n'est qu'une partie de l'iceberg. C'est un retour aux sources salutaires et la Commune appuie la démarche du salon du polar pour suivre cette tendance. Depuis deux ans, le salon est devenu le salon métropolitain du polar permettant d'accéder aux subventions. La trajectoire souhaitée est l'internationale. Il va être commencé une collaboration avec la Belgique. L'avenir du polar est l'implication de tous, avec le travail en commun sur cette activité. Il invite les élus à réserver leur semaine pour cet événement. L'équipe municipale salue l'implication de Wattignies et de Vendeville sur ce beau projet qui fêtera sa dix-huitième année. Concernant les ventes le montant apparaît sur le document transmis aux élus.

Madame Griffard revient sur les propos de Monsieur le Maire disant que certaines questions sont prématurées. Elle ne le pense pas, car lors des réunions portant sur les bâtiments de la Commune, il a été fait remarquer aux élus que les questions devaient être posées en amont des réunions. C'est bien ce qui a été fait ici. Il semble important à son Groupe en tant qu'équipe minoritaire de demander ces informations pour préparer le futur. Ils ont besoin de ces informations et sont tenus de les avoir en tant qu'élus. Concernant la concertation envisagée pour le futur mandat, elle trouve ceci très bien. Son Groupe est persuadé qu'il est nécessaire de concerter les gens sur certaines décisions, 23 élus ne peuvent pas représenter suffisamment toute la commune. La concertation avec les Templemarois est très importante. Comme son Groupe l'a précisé lors de la dernière réunion, ils sont ravis que Monsieur le Maire soit revenu sur sa décision sur le terrain Hilde

Monsieur le Maire confirme son intention de rouvrir le débat concernant le terrain Hilde. Ce sera à la Commission de juger de cette possibilité. Il rappelle que la Commission a ouvert le débat du côté du cabinet médical ou de la maison médicale. À juste titre, la Ville s'aperçoit que le projet n'est pas du tout mûr. Le monde médical est indépendant et il est difficile de faire travailler des professionnels ensemble avec des professions indépendantes. Il est nécessaire qu'ils règlent leur périmètre ce qui laisse un peu de temps. L'équipe municipale a répondu aux questions qui se sont posées jusqu'alors.

Il remercie les élus pour leur participation de ce jour. Il leur donne rendez-vous au prochain Conseil municipal prévu le 10 juin 2025.

La séance est levée 20H15